

Les collectivités territoriales



Ces acteurs peuvent fonctionner selon des **logiques de co-financement** des projets. Vous pouvez donc **associer** plusieurs financeurs **autour d'enjeux communs** ou connexes. Par exemple : le dispositif **Politique de la Ville**, dédié aux quartiers prioritaires, regroupe plusieurs financeurs (Préfectures et Communes notamment).

Une importance sera presque toujours donnée à l'équilibre budgétaire de votre structure. Pour certains programmes il faut également justifier de l'existence de revenus propres.

Chaque acteur propose des programmes de financement/ accompagnement selon des **calendriers bien précis**. Pour les connaître, visitez leurs sites, sollicitez éventuellement des rendez-vous, ou rapprochez-vous des réseaux régionaux de tiers-lieux.

Autres partenaires publics

Commune

Plus petite échelle de collectivité et aussi la plus proche de vous ! Possède parfois des antennes de terrain dans les quartiers.

action sociale, sport, culture, égalité, école (foncier, restauration), enfance et petite enfance, jeunesse, développement durable, commerces, entretien et voirie, etc.

Outre ses programmes de financement (politique de la Ville, budget participatif...), les services de la Commune connaissent bien le territoire et ses acteur.ice.s. Il est important de rencontrer aussi bien l'administration que les élu.e.s. Participez à la vie et aux événements municipaux (fêtes de quartier, forums...) pour vous faire connaître et rencontrer d'autres acteurs avec qui co-construire.

Intercommunalité et Métropole

Les intercommunalités, ou communautés de communes (EPCI), sont les regroupements de plusieurs communes qui coopèrent autour de la gestion collective de certaines ressources et du partage de prérogatives. Les intercommunalités de plus de 400 000 habitant.e.s sont des Métropoles et peuvent fonctionner de manière spécifique. En Ile-de-France, la Métropole est subdivisée en établissements publics territoriaux (et oui, il faut suivre !).

développement économique, emploi, aménagement, logement et logement social, plan climat air-énergie territorial (PCAET), gestion des déchets et de l'assainissement, etc.

Les élu.e.s de la commune sont la porte d'entrée pour l'intercommunalité. Certains programmes communs à plusieurs villes peuvent s'y construire. Par exemple, en région parisienne et à Paris, la Métropole du Grand Paris forme et accompagne les agent.e.s et les élu.e.s des villes au sujet Tiers-Lieux.

Conseil départemental

Collectivité plus étendue, avec davantage de budget et d'administré.e.s. Il y a un conseil départemental par département, exception faite de la Martinique, de la Guyane et de Paris.

action sociale (aide sociale à l'enfance, aide aux seniors, handicap), insertion, numérique, sport et culture à l'échelle du département, développement économique, collèges, jeunesse, etc.

Pour construire des projets sur des territoires plus larges (entre centres urbains et ruralité par exemple, ou entre villes éloignées). Les départements peuvent aussi être sensibles au rayonnement du lieu et des projets au-delà de ses frontières géographiques. Il est possible de développer des projets avec les départements dans le cadre de l'action sociale car ils ont des structures et des programmes implantés dans les villes.

Conseil régional

Le plus grand échelon, il accompagne l'investissement, les grandes infrastructures ou les projets à portée régionale.

lycées, formation et apprentissage, culture et sport à l'échelle régionale, fonds européens, numérique, tourisme, patrimoine, transport, université, soutien au monde agricole, développement économique, etc.

Peut accompagner les projets de tiers-lieux avec un objectif économique fort, ou bien les programmes de formation à l'emploi.

Etat

L'Etat est incarné par les Préfectures qui mettent en place la politique nationale à l'échelle locale et supervisent les directions régionales (comme la DRAC - Direction des Affaires Culturelles par exemple). L'Etat conserve une place centrale dans la définition des politiques publiques et orientations budgétaires. Il existe presque autant de prérogatives que de ministères. Les directions régionales portent sur les affaires culturelles, l'environnement, l'aménagement, la jeunesse, les sports, l'alimentation... Financement par appels à projets ou par convention uniquement.

Agences

Organismes ayant la gestion de sujets bien précis au nom de l'Etat. Financements sur appel à projets, production de ressources et de documentation à destination des acteurs, études sectorielles, sont autant d'actions des agences. Par exemple : l'ADEME pour la transition écologique ou encore l'ANCT : pour la cohésion des territoires.. Concernant les Tiers-Lieux un groupement d'intérêt public (GIP) a été créé pour faire le lien entre les acteur.ice.s des tiers-lieux rassemblés dans l'Association Nationale des Tiers-Lieux et les ministères concernés.

Europe

L'Union européenne dédie des fonds au développement social, démocratique, environnemental, etc dans toutes les régions de l'UE. Plusieurs fonds ont été créés pour une politique de cohésion dans l'UE et sont gérés en grande partie par les régions. Ils sont souvent déclinés au sein des appels à projets ou dans les politiques régionales : Feder (Fonds européen de développement régional), FSE (Fonds social européen), Feader (Fonds européen agricole pour le développement rural).

Opérateurs

Certains opérateurs publics financent directement des projets en fonction de leurs activités. Pour les questions foncières, vous pouvez par exemple vous adresser aux bailleurs sociaux. Si vous lancez un projet autour de l'enfance, de la famille ou de la vie associative, vous pouvez aussi contacter la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). Pour les actions en direction des seniors, ce peut être avec les caisses de retraites.

La Tréso Malakoff

La Tréso est un tiers-lieu coopératif, lieu de vies et de fabrications artisanales, culinaires et numériques, installé dans l'ancienne Trésorerie municipale de Malakoff. En 2017, la SCIC La Tréso a été créée pour préparer le lancement du tiers-lieu. Cette structure collective permet d'organiser une gouvernance démocratique (avec le principe une personne = une voix) entre des sociétaires qui peuvent avoir des intérêts différents : les travailleurs de la structure, les usagers, les partenaires et les soutiens. La même année l'équipe du lieu répond à l'appel à participation de la Ville "Malakoff et Moi". Le projet est retenu et plusieurs subventions permettent le lancement du projet en assurant le coût des travaux et des aménagements, dont le montant total s'élève à 2 340 000 euros. La Ville qui reste propriétaire du bâtiment, assure une partie de sa rénovation, en associant la Métropole et le Département, pour un montant de 2 millions d'euros. La Région est sollicitée pour la prise en charge de 50% du montant restant, et un emprunt est réalisé auprès des banques via France Active pour les autres 50%.

Conseil de l'équipe :

bien comprendre la différence entre les élus et les agents, identifier les responsabilités de chacun.e ; valoriser la contribution des acteurs dans les projets ; les associer sur des événements stratégiques et thématiques, en les invitant directement.

La CyberGrange Neuhof

La CyberGrange est un tiers-lieu numérique et inclusif situé dans le quartier de Neuhof à Strasbourg. Le projet est né en 2018 de la volonté partagée d'associations du territoire, de collectivités (Ville, Métropole et Préfecture) et de deux entreprises.

Les collectivités qui contribuent à l'écriture du projet facilitent l'obtention de locaux et défendent également le dossier qui obtient des financements Fabrique Numérique de Territoire. Après trois années de financement, les partenaires sont de nouveau invités pour écrire la feuille de route du lieu. La gouvernance est partagée, la responsabilité quant au développement et à la stabilité du lieu également. La CyberGrange conduit des actions d'intérêt général sur le territoire (réparation, médiation, concertation, formation...), contribuant ainsi à en écrire la stratégie, tout en prenant soin d'associer les élus et agents à cette démarche. Le lieu sert d'espace neutre où se rencontrent collectivités et administrés autour d'actions concrètes.

Conseil de l'équipe : attention aux mots clés utilisés, choisissez des termes renvoyant aux prérogatives des collectivités ; produisez une jolie note de synthèse annuelle pour faciliter le suivi de votre projet aux agents et son partage en interne ; proposez aux agents et élus d'expérimenter et de vivre le lieu.

Programme Tiers-lieux métropolitains Métropole du Grand Paris

Lancé au printemps 2023, le programme Tiers-lieux métropolitains de la Métropole du Grand Paris s'adresse aux collectivités métropolitaines (communes et établissements publics territoriaux) souhaitant accompagner la création ou la pérennisation de tiers-lieux sur leur territoire.

En lien avec les nombreux partenaires du programme, la Métropole du Grand Paris propose ainsi un soutien personnalisé et dans la durée en ingénierie et en expertise aux communes et EPT. Le programme permet également un soutien financier pouvant aller jusqu'à 200 000 €, à travers le Fonds Innover dans la Ville. Enfin, à travers l'organisation d'événements et de webinaires dédiés aux enjeux des tiers-lieux, la Métropole offre aux collectivités l'accès à un réseau de pairs et de partenaires engagés dans le développement des tiers-lieux à l'échelle métropolitaine, pour favoriser l'innovation, l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre acteurs du programme.

Sites à consulter regroupant des aides :

- France Tiers-lieux : <https://francetierslieux.aides-territoires.beta.gouv.fr/>
- Le Forum du consortium Ile-de-France Tiers-lieux : <https://forum.idftierslieux.org>
- Métropole du Grand Paris : <https://metropolegrandparis.fr/fr/programme-metropolitain-de-developpement-des-tiers-lieux>
- Conseil régional d'Île-de-France : <https://www.iledefrance.fr/aides-services>
- Agence nationale de la cohésion des territoires (voir les Programmes) : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/>
- Fonds européens : <https://www.europe-en-france.gouv.fr/fr/trouver-une-aide>

Kit de survie : acteurs publics

Petit guide pratique
à destination des tiers-lieux
pour identifier et associer
les différents partenaires
et financeurs.

Pour créer ou animer votre lieu
il est important de bien identifier vos
interlocuteurs publics, leurs prérogatives,
et ce que vous pouvez construire
ensemble.

Ces acteurs s'organisent souvent en
services dédiés (culture, sport, jeunesse...).
Identifiez les services avec lesquels vous
souhaitez travailler, présentez-vous à ces
interlocuteurs et associez-les à vos
projets le plus en amont possible
(parfois au moins un an en avance !).

Le summum ?

Créez une gouvernance qui permette à ces
acteurs de s'associer durablement à votre
démarche, par exemple en les invitant lors
de réunions d'orientation stratégique.